

Nouveaux investissements (et déficits) pour la sécurité économique de l'île

Par Daren King & Ethan Currie

Points saillants

L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré une croissance économique robuste en 2024, le PIB réel ayant augmenté de plus du double de la moyenne nationale, soit 3,8 %, mais la croissance devrait ralentir en 2025 dans le contexte actuel d'incertitude. Pour l'avenir, le gouvernement n'envisage pas de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028, ce qui laisse présager un déficit budgétaire croissant (183,9 millions \$ en 2025-2026), qui inclut des provisions pour imprévus en cas de faiblesse économique liée au contexte commercial, une disposition que d'autres provinces ont également adoptée. Malgré des déficits persistants, le déficit devrait se réduire à 119,5 millions \$ d'ici 2027-2028. Pour faire face à la guerre commerciale actuelle, le budget 2025 a présenté un plan visant à accroître la productivité des entreprises en réduisant le taux d'imposition des sociétés de 1 % et en augmentant le seuil d'exclusion pour les petites entreprises. Le ratio dette nette/PIB devrait augmenter tout au long du plan triennal, pour atteindre 32,6 % au cours de l'exercice à venir et 35,9 % en 2027-2028. La charge d'intérêts augmentera en parallèle, mais l'Île-du-Prince-Édouard maintiendra un endettement relativement gérable. Deux fois plus élevé qu'en 2024-2025, le besoin brut en obligations de 800 millions \$ pour 2025-2026 ne serait pas considéré comme disproportionné par rapport à la moyenne provinciale attendue.

- **Perspectives économiques** - La croissance économique de l'Île-du-Prince-Édouard a été particulièrement robuste en 2024, puisqu'il est estimé que le PIB réel a augmenté de 3,8 % au cours de l'année, soit plus du double de la moyenne nationale (1,5 %). Quant au PIB nominal, qui a une plus grande influence sur les finances publiques, on parle d'une hausse estimée à 5,6 % en 2024, également bien au-dessus de la croissance observée dans l'ensemble du pays (4,6 %). Bien que la création d'emplois ait été forte dans la province en 2024 (3,6 %), elle n'a pas pu suivre le rythme de la croissance démographique. En conséquence, le taux de chômage annuel moyen est passé de 7,3 % en 2023 à 7,8 % en 2024. Pour l'avenir, le budget 2025 prévoit un ralentissement de la croissance du PIB réel à 2,5 % en 2025 dans le contexte de la guerre commerciale actuelle. Le PIB réel devrait ensuite augmenter de 2,0 % en 2026 et 2027, avant de remonter à 2,5 % en 2028. Plus important pour les finances publiques, le budget prévoit une croissance du PIB nominal de 4,3 % en 2025, 4,0 % en 2026 et 2027, et 4,5 % en 2028.
- **Perspectives budgétaires** - L'exercice 2024-2025 étant officiellement terminé, la situation budgétaire de l'Île-du-Prince-Édouard reflète un déficit plus important que prévu par rapport au budget 2024 et à la mise à jour budgétaire de l'automne. La province prévoit désormais un déficit de 166,3 millions \$ (5,3 % des recettes ou 1,6 % du PIB), ce qui représente une révision à la hausse par rapport au déficit de 129,5 millions \$ annoncé à l'automne (qui était lui-même une révision négative par rapport au budget de l'année dernière). Ce déficit est le deuxième consécutif après que l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré des excédents budgétaires chaque année depuis 2016-2017 (à l'exception d'une distorsion liée à la pandémie en 2020-2021). Un retour à l'excédent devra attendre car la province (comme l'année dernière) a prévu des déficits tout au long du plan budgétaire triennal. En 2025-2026, le déficit budgétaire, qui comprend une réserve de 32 millions \$ en raison de l'incertitude commerciale, devrait atteindre 183,9 millions \$ (5,5 % des recettes / 1,7 % du PIB), avant de diminuer à 167,8 millions \$ (4,8 % du PIB) en 2026-2027 et à 119,5 millions \$ en 2027-28 (3,3 % du PIB). Les deux côtés du compte de résultat devraient croître à un rythme soutenu au cours des trois prochaines années : les revenus devraient progresser à un rythme annualisé de 5,5 %, tandis que les dépenses devraient augmenter de 4,8 % par an en moyenne.
- **Nouvelles initiatives** - Pour faire face à la guerre commerciale actuelle, le budget 2025 vise à accroître la productivité des entreprises de la province en réduisant le taux d'imposition des sociétés de 1 % et en augmentant le seuil d'exclusion pour les petites entreprises à 600 000 \$, deux mesures qui se traduiraient par une réduction des recettes de 9,3 millions \$. Le budget établit également un programme de fonds de roulement tarifaire de 10 millions \$ pour fournir un allègement financier par le biais de prêts flexibles. L'exercice financier prévoit également un allègement fiscal pour les particuliers. Pour un coût de 5,1 millions \$, le gouvernement portera le montant personnel de base à 14 650 \$ en 2025, à 15 000 \$ en 2026 et augmentera les cinq paliers d'imposition de 1,8 % en 2026 également. Le budget prévoit également d'augmenter le salaire minimum à 17 \$ de l'heure en 2025. Parmi les autres mesures, on compte 16,8 millions \$ pour la faculté de médecine de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, 21 millions \$ pour les investissements dans les soins de longue durée, 9,2 millions \$ pour le financement de nouveaux postes dans le système scolaire public et 10,5 millions \$ pour la création de 190 places supplémentaires en garderie.
- **Perspectives de la dette et programme d'emprunt** - La dette nette de l'Île-du-Prince-Édouard a terminé l'exercice 2024-2025 légèrement inférieure à ce qui avait été initialement prévu en termes absolus (3,04 milliards \$ contre 3,06 milliards \$), mais elle était légèrement plus élevée par rapport au PIB (29,0 % contre 28,8 %). Le fardeau de la dette devrait augmenter tout au long de la période de projection, pour atteindre 3,56 milliards \$ (32,6 % du PIB) au cours de l'exercice 2025-2026, et 4,24 milliards \$ d'ici 2027-2028 (35,9 % du PIB). La charge d'intérêt de l'Île-du-Prince-Édouard connaîtra une légère amélioration au cours de l'exercice 2025-2026, à 5,1 %, mais elle devrait augmenter au cours des deux prochaines années, car les frais d'intérêt devraient consommer 6,5 % des recettes de la province en 2027-2028, ce qui reste relativement gérable. En ce qui concerne les emprunts, l'Île-du-Prince-Édouard a fait appel au marché intérieur des capitaux d'emprunt pour un montant de 400 millions \$ au cours du dernier exercice, et parallèlement à un besoin de financement plus important pour 2025-2026, la province a indiqué que ce montant doublerait pour atteindre 800 millions \$. Bien qu'il s'agisse d'une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent, l'émission relative d'obligations de l'Île-du-Prince-Édouard (par rapport aux recettes) ne serait pas considérée comme hors de proportion par rapport à la moyenne provinciale prévue en 2025-2026. Au cours des deux exercices suivants (2026-2027 et 2027-2028), les besoins d'emprunt à long terme devraient revenir à des niveaux compris entre 450 et 550 millions \$.
- **Notes de crédit à long terme actuelles** — S&P: A, Positive | Moody's: Aa2, Stable | DBRS: A, Stable

[Se reporter à notre [Provincial Ratings Snapshot](#) pour des renseignements plus détaillés sur les facteurs/critères déterminant la notation]



Île-du-Prince-Édouard

Millions \$

	Budget	Prévu	Budget	Plan	
	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Recettes consolidées brutes	3,147.4	3,122.5	3,343.0	3,498.2	3,670.6
Impôts, taxes, tarifs, permis et ventes	1,719.7	1,722.8	1,854.8		
Transferts fédéraux	1,248.4	1,224.2	1,321.0	1,387.1	1,459.2
Gains sur placements/fond d'amortissement	38.8	35.8	31.9		
Excédent consolidé des sociétés de la Couronne et des agences	140.3	139.6	135.4		
Dépenses consolidées brutes	3,232.4	3,288.8	3,526.9	3,666.0	3,790.1
Dépenses de programmes et agences consolidées	2,933.3	2,994.6	3,179.7	3,292.0	3,377.6
Service de la dette	168.0	166.7	169.7	213.7	237.6
Amortissement	131.2	127.5	145.7	160.3	174.9
Provisions pour guerre commerciale	-	-	32.0	-	-
Surplus (déficit) consolidé	(85.0)	(166.3)	(183.8)	(167.8)	(119.5)
En pourcentage du PIB	-0.80%	-1.59%	-1.68%	-1.48%	-1.01%
En pourcentage des revenus	-2.70%	-5.33%	-5.50%	-4.80%	-3.26%
Besoins d'emprunts	530.8	580.6	873.4		
Déficit (surplus) consolidé	85.0	166.3	183.8	167.8	119.5
Acquisition d'actifs tangibles	368.8	352.0	482.6	405.6	316.6
Amortissement des actifs tangibles	(129.8)	(126.2)	(144.5)	(159.1)	(173.7)
Emprunts nets au nom des Sociétés de la Couronne	130.0	100.0	145.1		
Gains du fonds d'amortissement	10.5	10.5	11.1		
Provisions et transferts du fonds d'amortissement	10.2	10.2	10.2		
Variation des pensions dues	(11.1)	0.7	0.4		
Transfert au Fonds de pension	56.6	56.6	56.6		
Dette arrivant à maturité non financée par le fonds d'amortissement	10.5	10.5	128.0		
Sources de financement					
Financement à court terme	130.8	80.6	73.5		
Financement à long terme	400.0	500.0	800.0		
Dette nette - début d'année	2,740.2	2,647.7	3,039.8	3,561.8	3,976.1
Déficit (surplus)	85.0	166.3	183.8	167.8	119.5
Acquisition d'actifs tangibles	368.8	352.0	482.6	405.6	316.6
Moins: Amortissement	(129.8)	(126.2)	(144.5)	(159.1)	(173.7)
Dette nette - fin d'année	3,064.3	3,039.8	3,561.8	3,976.1	4,238.5
en % du PIB	28.8%	29.0%	32.6%	35.0%	35.9%
Service de la dette / Recettes consolidées brutes	5.3%	5.3%	5.1%	6.1%	6.5%
Transferts fédéraux / Recettes consolidées brutes	39.7%	39.2%	39.5%	39.7%	39.8%

Source: Documents budgétaires du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard



Abonnez-vous à nos publications : BNCeconomieetStrategie@bnc.ca – Pour nous joindre : 514 879-2529

Général : Le présent rapport a été élaboré par Financière Banque Nationale inc. (FBN), (courtier en valeurs mobilières canadien, membre de l'OCRI), filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto.

Les renseignements contenus aux présentes ont été obtenus de sources que nous croyons fiables, mais ils ne sont pas garantis, peuvent être incomplets et modifiés sans préavis. Les renseignements sont à jour à la date indiquée dans le présent document. Ni le ou les auteurs ni FBN n'assument quelque obligation que ce soit de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets ou les titres évoqués. Les opinions exprimées sont fondées sur l'analyse et l'interprétation du ou des auteurs de ces renseignements, et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés dans les présentes, et rien dans le présent rapport ne constitue une déclaration selon laquelle toute stratégie ou recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation individuelle d'un destinataire. Dans tous les cas, les investisseurs doivent mener leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres ou les marchés qui sont analysés dans le présent rapport. Il importe de ne pas fonder de décisions de placement sur ce seul rapport, qui ne remplace pas un contrôle préalable ou les travaux d'analyse exigés de votre part pour motiver une décision de placement.

Le présent rapport ne peut être distribué que dans les cas permis par la loi applicable. Le présent rapport ne s'adresse pas à vous si FBN ou toute société affiliée distribuant le présent rapport fait l'objet d'interdiction ou de restriction de le mettre à votre disposition par quelque loi ou règlement que ce soit dans quelque territoire que ce soit. Avant de lire le présent rapport, vous devriez vous assurer que FBN a l'autorisation de vous le fournir en vertu des lois et règlements en vigueur.

Marchés financiers Banque Nationale du Canada est une marque de commerce utilisée par Financière Banque Nationale et National Bank of Canada Financial Inc.

Résidents du Canada : FBN ou ses sociétés affiliées peuvent appliquer toute stratégie de négociation décrite dans les présentes pour leur propre compte ou sur une base discrétionnaire pour le compte de certains clients; elles peuvent, à mesure que les conditions du marché changent, modifier leur stratégie de placement, notamment en procédant à un désinvestissement intégral. Les positions de négociation de FBN et de ses sociétés affiliées peuvent également être contraires aux opinions exprimées dans le présent rapport.

FBN ou ses sociétés affiliées peuvent intervenir comme conseillers financiers, placeurs pour compte ou preneurs fermes pour certains émetteurs mentionnés dans les présentes et recevoir une rémunération pour ces services. De plus, FBN et ses sociétés affiliées, leurs dirigeants, administrateurs, représentants ou adjoints peuvent détenir une position sur les titres mentionnés dans les présentes et effectuer des achats ou des ventes de ces titres à l'occasion, sur les marchés publics ou autrement. FBN, ses sociétés affiliées peuvent agir à titre de teneurs de marché relativement aux titres mentionnés dans le présent rapport. Le présent rapport ne peut pas être considéré comme indépendant des intérêts exclusifs de FBN et de ses sociétés affiliées.

Le présent rapport n'est pas considéré comme un produit de recherche en vertu des lois et règlements canadiens. Par conséquent, ce document n'est pas régi par les règles applicables à la publication et à la distribution de rapports de recherche, notamment les restrictions ou renseignements à fournir pertinents qui doivent être inclus dans les rapports de recherche.

Résidents du Royaume-Uni : Le présent rapport est un document de marketing. Il n'a pas été préparé conformément aux exigences prévues par les lois de l'Union européenne établies pour promouvoir l'indépendance de la recherche en matière de placement, et il ne fait l'objet d'aucune interdiction concernant la négociation préalable à la diffusion de la recherche en matière de placement. FBN a approuvé le contenu du présent rapport, dans le cadre de sa distribution aux résidents du Royaume-Uni (notamment pour l'application, au besoin, du paragraphe 21(1) de la Financial Services and Markets Act 2000). Le présent rapport est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée ni des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. FBN et sa société mère, ou des sociétés de la Banque Nationale du Canada ou membres du même groupe qu'elle, ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations ou des positions vendeur ou acheteur à l'égard des placements ou des placements connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes ou des achats à l'égard des placements ou placements connexes en question, que ce soit à titre de contrepartistes ou de mandataires. Elles peuvent agir à titre de teneurs de marché pour ces placements connexes ou avoir déjà agi à ce titre, ou peuvent agir à titre de banque d'investissement ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements et les revenus qui en découlent peuvent autant baisser qu'augmenter, et il se peut que vous ne récupériez pas la somme investie. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Si un placement est libellé en devises, les variations de change peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du placement. Il peut s'avérer difficile de vendre ou de réaliser des placements non liquides, ainsi que d'obtenir de l'information fiable concernant leur valeur ou l'étendue des risques auxquels ils sont exposés. Certaines opérations, notamment celles qui concernent les contrats à terme, les swaps, et autres produits dérivés, soulèvent un risque sérieux et ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les placements prévus dans le présent rapport ne sont pas offerts aux clients particuliers, et le présent rapport ne doit pas leur être distribué (au sens des règles de la Financial Conduct Authority). Les clients particuliers ne devraient pas agir en fonction des renseignements contenus dans le présent rapport ou s'y fier. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des titres décrits dans les présentes, ni n'en fait partie. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements.

Les présents renseignements ne doivent être communiqués qu'aux contreparties admissibles et clients professionnels du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Conduct Authority. FBN est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, et à son siège social au 70 St. Mary Axe, London, EC3A 8BE.

FBN n'est pas autorisée par la Prudential Regulation Authority ou par la Financial Conduct Authority à accepter des dépôts au Royaume-Uni.

Résidents de l'UE : En ce qui concerne la distribution de ce rapport dans les États membres de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (« EEE ») par NBC Paris, le contenu de ce rapport est uniquement à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement, une recherche en investissements, une analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (« MIF 2 »). Ce rapport est destiné uniquement aux investisseurs professionnels et aux contreparties éligibles au sens de la directive MIF 2 et son contenu n'a pas été revu ou approuvé par une autorité de l'UE/EEE. NBC Paris est une entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») pour fournir des services d'investissement en France et a passé ses services d'investissement dans l'ensemble de l'UE/EEE au titre de la libre prestation de services et a son siège social au 8 avenue Percier, 75008 Paris, France. BNC Marchés financiers, filiale de la Banque Nationale du Canada, est une marque de commerce utilisée par NBC Paris S.A.

FBN n'est pas agréée pour la fourniture de services d'investissement au sein de l'UE/EEE.

Résidents des États-Unis : En ce qui concerne la distribution du présent rapport aux États-Unis, National Bank of Canada Financial Inc. (« NBCFI ») qui est réglementée par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et est membre de la Securities Investor Protection Corporation (SIPC), membre du groupe de FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, les résidents des États-Unis doivent communiquer avec leur représentant inscrit de NBCFI.

Ce rapport n'est pas un rapport de recherche et ne s'adresse qu'aux grands investisseurs institutionnels des États-Unis. Ce rapport n'est pas assujéti aux normes d'indépendance et d'informations à fournir aux États-Unis applicables aux rapports de recherche.

Résidents de HK : En ce qui concerne la diffusion de ce document à Hong Kong par NBC Financial Markets Asia Limited (« NBCFMA »), titulaire d'un permis de la Securities and Futures Commission (« SFC ») qui l'autorise à mener des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 3 (négociation avec effet de levier sur le marché de change), le contenu de cette publication est uniquement présenté à titre d'information. Il n'a pas été approuvé, examiné ni vérifié par aucune autorité de réglementation de Hong Kong, ni n'a été déposé auprès d'une telle autorité. Rien dans ce document ne constitue une recommandation, un avis, une offre ou une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente d'un produit ou d'un service, ni une confirmation officielle d'aucune transaction. Aucun des émetteurs de produits, ni NBCFMA ni aucun membre de son groupe, ni aucune autre personne ou entité désignée dans les présentes n'est obligé de vous aviser de modifications de quelque information que ce soit et aucun des susmentionnés n'assume aucune perte que vous auriez subie en vous en fondant sur ces informations.

Ce document peut contenir des informations au sujet de produits de placement dont l'offre au public de Hong Kong n'est pas autorisée par la SFC et ces informations seront uniquement mises à la disposition de personnes qui sont des investisseurs professionnels [au sens de « Professional Investors », tel que défini par la Securities and Futures Ordinance of Hong Kong (« SFO »)]. Si vous avez des doutes quant à votre statut, vous devriez consulter un conseiller financier ou communiquer avec nous. Ce document n'est pas un document de marketing et n'est pas destiné à une distribution publique. Veuillez noter que ni ce document ni le produit qui y est mentionné ne sont visés par une autorisation de vente de la SFC. Prière de vous reporter au prospectus du produit pour des renseignements plus détaillés.

Des conflits d'intérêts concernant NBCFMA ou les activités de membres de son groupe sont possibles. Ces activités et intérêts comprennent des intérêts multiples en termes de conseils, transactionnels et financiers, dans les valeurs mobilières et instruments qui peuvent être achetés ou vendus par NBCFMA ou les membres de son groupe, ou dans d'autres instruments de placement qui sont gérés par NBCFMA ou les membres de son groupe qui peuvent acheter ou vendre de telles valeurs mobilières ou de tels instruments. Aucune autre entité au sein du groupe de la Banque Nationale du Canada, y compris la Banque Nationale du Canada et Financière Banque Nationale Inc., n'est titulaire d'un permis de la SCF ni n'est inscrite auprès de la SFC. Par conséquent, ces entités et leurs employés ne sont pas autorisés à ni n'ont l'intention de : (i) se livrer à une activité réglementée à Hong Kong; (ii) se présenter comme s'ils se livraient à une activité réglementée à Hong Kong; (iii) commercialiser activement leurs services auprès du public de Hong Kong.

Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni distribué, publié ou mentionné de quelque manière que ce soit, ni ne le peuvent les renseignements, les opinions ou les conclusions qu'il contient sans, dans chaque cas, obtenir le consentement préalable et écrit de FBN.